



## COMPTE-RENDU

Séance : Conseil Municipal

19 mai 2022 – 19h

Convoqué le 12/05/2022

Salle consulaire, en présentiel uniquement

Conseillers	Présents	Absents	Pouvoirs
GRATS Myriam	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
SALLIN Michel	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Pouvoir à M. Grats
FOURCADE Christelle	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
COLLOMB Eric	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
MEGEVAND Laurence	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	A partir de D2022-21
DEFAGO Christian	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
ANDRIC Mihajlo	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Pouvoir à O. Rambosson
RAMBOSSON Olivier	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
MONTIBERT Dominique	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
BOITOUZET Patrick	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
GUICHON Raphaël	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
TOP Céline	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
PLACET Aurélie	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Pouvoir à D. Montibert
CÔME Noélie	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
FOLNY Brigitte	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
CURTENAZ Pierre	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Pouvoir à S. Bouvier
BOUVIER Sébastien	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
GEVREY Laetitia	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	A partir des questions diverses
DUNAND Dominique	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Conseillers en exercice	19		
Conseillers présents ou représentés	18		
Conseillers votants	18		

### 1. LECTURE DES POUVOIRS

---

CURTENAZ Pierre à BOUVIER Sébastien  
SALLIN Michel à GRATS Myriam  
ANDRIC Mihajlo à RAMBOSSON Olivier  
PLACET Aurélie à MONTIBERT Dominique

### 2. ELECTION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

---

Patrick BOITOUZET est élu secrétaire de séance.

### 3. APPROBATION DU PROCES-VERBAL ET COMPTE-RENDU DE LA SEANCE PRECEDENTE (24.03.2022)

---

Le conseil adopte le compte-rendu sans remarque.

Considérant que tous les marchés publics, dont le montant estimé est égal ou supérieur à 40 000€ HT, doivent être publiés sur une plateforme en ligne,

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré,**

**ATTRIBUE** les marchés tel que proposé par la commission bâtiment aux entreprises citées ci-dessus.

ABSTENTION

CONTRE

18 POUR

**ADOPTÉ**

Les projets de délibérations relatifs à la réfection de sols de l'école maternelle et de la vidéoprotection ne sont pas évoqués car madame le maire bénéficie déjà des délégations de pouvoir.

E. Collomb informe qu'il a assisté à une réunion du comité numérique départemental au SYANE. Il attire l'attention des conseillers municipaux sur les risques d'inflation des prix de marchés publics notamment s'agissant du numérique et de la vidéoprotection.

## FONCIER

### DELIBERATION N°D2022-22

**Objet : Vente d'une parcelle communale**

**Rapporteur : Myriam GRATS**

**Domaine d'intervention : 3.2. Aliénations**

Madame le maire informe que sur la parcelle sur laquelle se situe le parking en zone bleue, route de Présilly, une « excroissance » inutile à la collectivité existe. Le propriétaire foncier limitrophe souhaite acquérir ce morceau de parcelle de 9m<sup>2</sup>. La commune n'en n'ayant pas l'utilité et considérant qu'il n'existe pas d'incidence technique à sa vente, Mme le maire propose une cession dans les conditions suivantes :

### Désignation du bien cédé par la commune à l'indivision Fournier / Bovet :

Section	Numéro	Situation	Superficie concernée par l'acquisition	Propriétaire	Prix d'acquisition
AI	725	Lieu-dit « chef-lieu »	9m <sup>2</sup>	Commune de Feigères	10€/ m <sup>2</sup> Soit 90€
Issue de la parcelle mère AI 543					
<b>TOTAUX</b>			<b>9m<sup>2</sup></b>		<b>90€</b>



Mme le maire donne le détail du projet d'urbanisme rattaché à ce projet de vente, à savoir la création d'une micro-crèche avec places de stationnement et un accès piéton depuis la route de Saint-Julien.

**Entendu l'exposé de Madame le maire,  
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal**

**DIT** que la parcelle à céder est désaffectée et la **DECLASSE**,  
**ACCEPTE** la vente aux consorts Fournier/ Bovet de la parcelle désignée ci-dessus dans les conditions énoncées hors frais de notaire à la charge des acheteurs.  
**AUTORISE** le maire à signer tous documents afférents à ce dossier.

\_\_\_\_\_ ABSTENTION  
 \_\_\_\_\_ CONTRE  
 18 \_\_\_\_\_ POUR

**ADOPTÉ**

## FINANCES

### DELIBERATION N°D2022-23

**Objet : Location de la salle polyvalente au CCAS de Neydens**

**Rapporteur : Myriam GRATS**

**Domaine d'intervention : 3.3. Locations**

Madame le maire informe que le CCAS de Neydens a sollicité la commune de Feigères pour la location de la salle polyvalente afin d'organiser leur repas des aînés ; la salle des fêtes de Neydens étant en travaux.

Il est proposé de leur louer dans les conditions suivantes :

- Prix de location pour le week-end (période hivernale) : 385€
- Location du mobilier au tarif habituel :
  - o 10€ par table ronde
  - o 20€ pour la vaisselle
  - o En cas de casse, le tarif sera également celui en vigueur.

**Entendu l'exposé de madame le maire,**

Vu la délibération du 10 janvier 2013 relative aux tarifs de remplacement de la vaisselle en cas de casse,

Vu la délibération n°2019/02 en date du 10/01/2019 relative aux tarifs de location des salles,

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal**

**AUTORISE** la location au CCAS de la commune de Neydens dans les conditions énumérées ci-dessus.

\_\_\_\_\_ ABSTENTION

\_\_\_\_\_ CONTRE

18 \_\_\_\_\_ POUR

**ADOPTÉ**

**DELIBERATION N°D2022-24****Objet : Attribution de subventions aux associations****Rapporteur : Christelle FOURCADE****Domaine d'intervention : 7.10.1. Subventions et secours**

Mme le rapporteur explique que la commission administration, finances et économie s'est réunie le 12 mai 2022 afin d'étudier les demandes de subvention d'associations reçues. Il en ressort les propositions suivantes :

Association	Siège	Objet / projet	Montant proposé
Comité des fêtes	Feigères	Organisation de la fête de Feigères avec feu d'artifice	6 500,00 €
Sou des écoles	Feigères	Acquisition de matériel de cuisine	1 830,00 €
Basket Club	St-Julien-en-Gvois		445,00 €
Les bals Musette	St-Julien-en-Gvois	Organisation d'animations dans l'EHPAD Baudelaire	100,00 €
Prévention routière	Avermes	Actions de sensibilisation pour réduire le nombre et la gravité des accidents de la route	100,00 €
Groupe d'intervention et de secours (GIS)	Eteaux	Secours et assistance aux populations touchées par catastrophes naturelles dans le monde	100,00 €
Chambre des métiers et de l'artisanat	Annecy	Aide à l'insertion et à l'emploi des jeunes	375,00 €
<b>TOTAL (I)</b>			<b>9 450,00 €</b>
Budget prévisionnel voté (II)			30 000,00 €
Budget restant après attribution (II - I)			20 550,00 €

C. Fourcade informe le conseil que le tennis club a fait passer une demande de subvention qui sera étudiée lors d'une prochaine commission finances.

E. Collomb souhaite discuter du budget de la bibliothèque pour lequel il attend un montant depuis plusieurs mois.

M. Grats demande à ce que les commissions finances et vie associative discutent du budget bibliothèque ainsi que de la subvention pour le tennis club.

**Entendu l'exposé de son rapporteur,**

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal**

**ATTRIBUE** les subventions énumérées en suivant la proposition de la commission finances.

ABSTENTION

CONTRE

18 POUR

**ADOPTÉ**

**DELIBERATION N°D2022-25****Objet : Résiliation amiable du contrat d'occupation précaire de l'atelier municipal****Rapporteur : Myriam GRATS****Domaine d'intervention : 3.3. Locations**

Mme le maire rappelle la délibération D2021-75 du 9 décembre 2021 par laquelle le conseil municipal approuvait le renouvellement de la location du logement de l'atelier municipal pour une durée de six mois maximum.

Le locataire ayant trouvé un logement, Mme le maire propose une rupture à l'amiable pour que ce dernier n'ait pas à payer deux loyers simultanément.

**Entendu l'exposé de son rapporteur,**

Vu les articles L. 2111-1 et suivants du code général de la propriété des personnes publiques,

Vu les articles L 2122-1 et suivants du code général de la propriété des personnes publiques,

Vu les articles L. 1311-5 à L. 1311-8 du Code général des collectivités territoriales (CGCT),

Vu la délibération D2020-57 du 13 juillet 2021 portant approbation d'une convention d'occupation précaire du logement de l'atelier municipal,

Vu la délibération D2021-75 du 9 décembre 2021 portant prolongation du CODP,

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

**AUTORISE** la rupture à l'amiable de cette convention à compter du 31/05/2022.

\_\_\_\_\_ ABSTENTION

\_\_\_\_\_ CONTRE

18 \_\_\_\_\_ POUR

**ADOPTÉ**

**5. Décisions prises au titre de l'article L 2122-22 du CGCT**

- 29.04.2022 : acceptation devis de Megevand frères, Neydens, 2 540.00€ HT (modification de toiture de transformateur et local conteneur OM)
- 03.05.2022 : acceptation devis de SARL Rayan, Neydens : 4 850.00€ HT (démolition d'un garage existant)
- 03.05.2022, décision 2022-020 : acceptation devis de Canel géomètre expert : 5 136.00€ HT
- 03.05.2022 : décision 2022-019 : acceptation devis assistance foncière (A&F) : 6 572.00€ HT

## 6. QUESTIONS DIVERSES

---

Madame le maire organise un tour de table afin que chaque conseiller municipal puisse s'exprimer sur les affaires communales.

Myriam GRATS :

- Les tableaux de permanence des bureaux de vote pour les élections sont régulièrement transmis aux conseillers municipaux : les personnes absentes doivent organiser leur remplacement. Madame le maire ne souhaite pas faire application de l'article L.2121-5 du Code général des collectivités territoriales (démission d'office) car elle peut comprendre les empêchements de chacun mais les conseillers municipaux doivent organiser leurs absences afin de ne pas créer de difficultés de fonctionnement. Cette mission est partie prenante des fonctions de conseiller municipal.

- MH Dubois, DGS de la CC du Genevois quitte ses fonctions.
- Elle remercie le conseil municipal pour l'aide à l'organisation de l'inauguration de la voie verte. Cela a été un bel évènement festif et convivial. Les conseillers ont été pleinement investis.

D. Montibert regrette que peu d'enfants de l'école et leurs parents soient venus.

- Une augmentation des prix du fournisseur de repas de restauration scolaire et portage à domicile de plus 8,5% du prix du repas est annoncée. La commission scolaire a évalué à la louche l'impact budgétaire à 4 000€ pour l'année.

Les adjoints proposent d'absorber l'augmentation avec une communication auprès des parents pour 2022 et 2023.

- Eric Collomb :

- Communication

- Site internet : une réflexion est en cours, un sourçage a été réalisé.
- Agenda : la commission réfléchi à son renouvellement, elle interroge le conseil, une majorité est favorable au maintien.

S. Bouvier ajoute qu'il existe un projet de refonte du site internet ; ce dernier devrait contenir toutes les informations de l'agenda et à jour qui plus est. La suppression de l'agenda s'inscrirait dans la politique éco-responsable de la commune grâce à la suppression du papier et la préservation des ressources financières de la commune.

- Association :

- Le local de Malchamp a été transféré dans le garage de la salle polyvalente ; les associations en sont satisfaites.

- 23/06 : forum des associations

- Une révision des tarifs des salles est prévue ainsi que du règlement.

- Mange-debout : ils seront gratuits pour le comité des fêtes cette fois.

Les tarifs seront redéfinis plus tard.

- N. Come : existe-il des bornes électriques à Feigères ? quelles obligations ? Quelles possibilités pour en installer ?

M. Grats : les administrés doivent faire leurs demandes à la commune qui estimera le besoin. La plupart des personnes qui ont un véhicule électrique ont une borne chez eux.

C. Defago : ajoute que le coût d'une borne est d'environ 50 000€. Les bornes installées par le Syane ont un taux important de panne. Le coût de recharge est aussi plus important que de le faire chez soi.

Arrivée de L. Gevrey à 20h04.

- D. MONTIBERT :
  - Le SIDEFAGE change de nom pour « SIVALOR » ; Syndicat Intercommunal de VALORisation qui comprend désormais les territoires suivants : Pays Bellegardien, Pays de Gex, Usses et Rhône, Haut Bugey et Rumilly Terre de Savoie.
  - 18/06 : Visite carrière du Salève, le carton d'invitation sera transmis.
  - 4/09 : Fête du Salève
  - Du 18 au 22/06 : Fête de la nature à la maison du Salève
- E. Michel propose la mise en place d'un outil informatique interne à la commune pour simplifier la réservation des salles. Le coût serait de 70€ / an.
- P. Boitouzet :
  - Partage sa joie de voir la voie verte utilisée avec l'arrivée des beaux jours.
  - Signale que le local « vélo » ne ferme plus et qu'il faudra trouver une solution avant le prochain retour des vélos loués, le 24/06 prochain.
  - Il suit de près l'avancement du dossier pour l'acquisition d'un compteur à vélo par la CCG qui prend le pilotage (6 points de comptages ont été identifiés, pour 8 000€, dont un pour Feigères).
- B. Folny : fait un point d'informations sur la dernière commission mobilité de la CCG (mouvements de personnels, transports scolaires)
- C. Defago :
  - Fait part de l'avancée des travaux de Malchamp. Il informe que les travaux d'ENEDIS, ou l'absence de travaux, risquent d'être bloquants.
- L. Megevand :
  - Habitat inclusif : de nombreux projets naissent sur le territoire de la CCG.
  - Ukraine : 109 réfugiés ont été accueillis sur la CCG principalement à Saint-Julien. Il y a une difficulté de pérennisation du dispositif liée à l'absence d'aide financière pour les familles accueillantes et accueillies. Un appel à des dons ciblés est à venir.  
Les institutions craignent la grande précarité de la nouvelle vague d'arrivants.
  - Elle informe que l'agent embauchée en CDD-CAE ne pourra être renouvelé car elle a trouvé une nouvelle formation et un logement.
  - Les candidatures pour les postes en cantine et d'animation sont toujours ouvertes.

L'ordre du jour étant clos, Mme le Maire prononce la fin de séance à 20h33

Feigères, le 2.6.2022.  
A. Grate, Maire



Le Secrétaire  
P. Boitouzet.